

Charte du bénévole en aumônerie hospitalière : année 2010/2011

Afin d'assurer la présence de l'aumônerie dans les différents services de l'hôpital, une équipe d'aumônerie est mise en place, constituée de l'aumônier, Armelle KERMOAL et de bénévoles, en lien avec le prêtre accompagnateur, l'abbé René DEMAY.

Tous les membres de l'aumônerie partagent la mission du service d'aumônerie au sein de l'hôpital local de Grand Fougeray :

- *Proposer, en lien avec le personnel soignant, une rencontre, une écoute, un soutien à toute personne malade ou âgée et à son entourage dans le respect des convictions et des opinions de chacun.*
- *Répondre aux demandes religieuses auprès des personnes touchées par la maladie, le handicap ou les effets du vieillissement.*

Pour remplir au mieux cette mission, je m'engage :

- *A travailler en lien avec l'aumônier et les autres bénévoles et en accord avec la pastorale de la santé.*
- *A suivre les formations et les réunions de suivi proposées.*

En tant que bénévole dans un hôpital local, je suis tenu(e) de respecter les règles de déontologie des structures de soins. Je m'engage donc :

- *A n'intervenir ni dans le domaine médical, ni paramédical, ni administratif, à respecter la confidentialité des informations qui pourraient me parvenir concernant tant l'établissement et le personnel que la personne malade elle-même,*
- *A travailler en liaison avec l'équipe soignante :*
 - *Porter le badge de l'aumônerie*
 - *Signaler à l'un des membres du personnel ma présence dans le service*
 - *Demander si toutes les personnes peuvent être rencontrées ou si des besoins ou demandes plus particulières existent,*
 - *Respecter les consignes du service : horaires, hygiène, soins...*

Nom et Prénom :

Je m'engage pour un an à :

en assurant la disponibilité convenue.

L'engagement est soumis chaque année à l'accord du membre bénévole et de l'aumônier.

A Grand Fougeray le

L'aumônier

Le membre bénévole